

(1)

(N° 180.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MARS 1853.

Droits d'entrée et de sortie sur la petite peausserie.

(Pétition du sieur Motte-Scheiris, analysée dans la séance du 25 janvier 1853.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. VISART.

MESSIEURS,

La Chambre a renvoyé à la commission permanente de l'industrie une pétition du sieur Motte-Scheiris, qui, donnant suite à une précédente adresse déposée au bureau des renseignements, soumet à la Législature un tarif d'après lequel des droits très-élevés seraient perçus, à l'entrée et à la sortie du pays, sur tous les petits animaux, ainsi que sur leurs dépouilles fraîches ou travaillées.

Votre commission pense qu'il n'y a pas lieu de s'occuper d'une proposition qui contraste à un haut degré avec le système libéral et les actes de la Législature concernant les tarifs de la douane.

Cette même pétition propose d'établir un droit à la sortie des lins équivalant à celui qui existe pour la sortie des étoupes, ce qui tend également à blesser le principe précité et à contrarier des décisions antérieures de la Chambre.

En conséquence, au nom de la commission permanente de l'industrie, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de prononcer l'ordre du jour sur l'un et l'autre motif de cette requête.

Le Rapporteur,

F. VISART.

Le Président,

F.-A. MANILIUS.

(1) La commission est composée de MM. MANILIUS, président, LOOS, LESOINNE, VAN ISEGHEM, VISART, DAVID, ALLARD, DE LA COSTE et MOXDON.